



Programme territorial d'aides aux économies d'énergie : quelles implications pour les particuliers, les entreprises et les collectivités ?

Le programme d'aides aux économies d'énergie de la Martinique, élaboré par la CTM, l'ADEME, le SMEM, EDF et la DEAL, comporte plus de 60 actions d'économies d'énergie à destination des particuliers et des professionnels, sur la période 2019-2023. A travers ce programme, les particuliers, les entreprises et les collectivités du territoire pourront bénéficier d'aides à l'achat d'équipement performant et de prestations de services, représentant au total, près de 100 M€. En quoi consistent concrètement ces actions d'économies d'énergie du point de vue des consommateurs ? Comment accède-t-on à ces aides, que l'on soit particulier, entreprise ou collectivité ?

Le programme d'aides aux économies d'énergie a pour objectif de structurer les actions d'économies d'énergie existant depuis plus d'une dizaine d'années afin d'en augmenter l'impact en Martinique. En pratique, ce programme comprend un certain nombre de primes versées aux consommateurs lors de l'acquisition d'équipements performants et lors de la réalisation de travaux visant à réduire leur consommation finale d'énergie. Les actions éligibles au versement de la prime économie d'énergie comprennent entre autres :

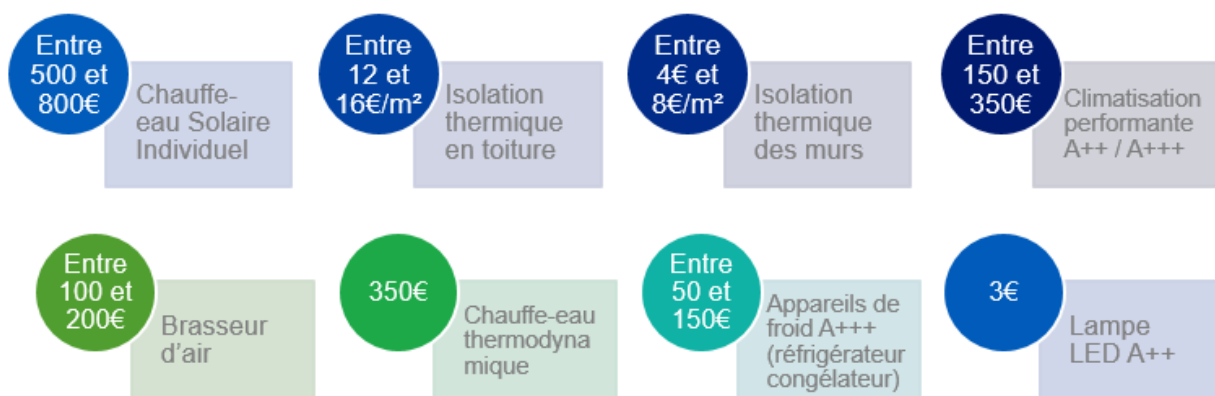
- Les travaux d'isolation thermique du bâtiment,
- L'acquisition de climatiseurs performants A++ et A+++
- L'achat et la pose de chauffe-eau solaires ou de technologies électriques performantes, telles que le chauffe-eau thermodynamique, selon les contraintes de mise en œuvre.
- Les projets d'amélioration de l'éclairage et des meubles frigorifiques dans les bâtiments tertiaires.
- L'achat d'équipements plus efficaces, plus économes et mieux dimensionnés (électroménager performants A++ ou A+++, etc.),
- Les projets de rénovation de l'éclairage public.

Au-delà des aides financières apportées, ce programme prévoit également :

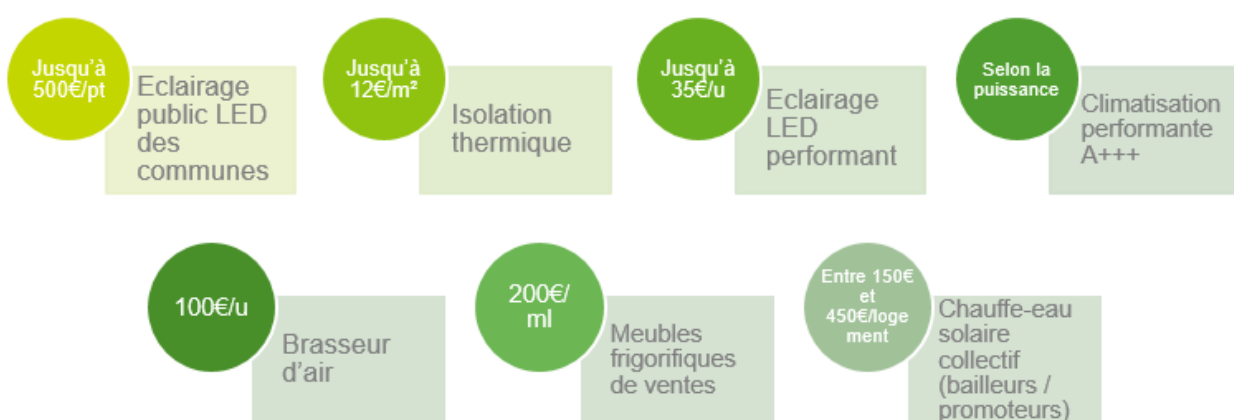
- Un accompagnement sur mesure, notamment chez les industriels,
- La sensibilisation du grand public et des professionnels à la transition énergétique au travers d'une communication dédiée.

L'aide accordée par l'Etat à travers ce programme représente un total de près de 100 M€ sur la période 2019-2023. Un montant de 30 M€ est mobilisé pour les foyers les plus démunis.

LES PRIMES MDE POUR LES PARTICULIERS



LES PRIMES MDE POUR LES ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS



Le chauffe-eau solaire à la portée de tous

Afin d'inciter les particuliers à réaliser des économies d'énergie et de rendre plus accessible le chauffe-eau solaire aux foyers martiniquais, la Collectivité Territoriale de Martinique et EDF s'associent pour proposer une prime allant de 1000 à 1200€ directement retranchés de la facture lors de l'acquisition de l'équipement.

Cette prime, est d'une part financée par les Fonds Européens (FEDER), dont la CTM est l'autorité de gestion, et d'autre part, par EDF. A titre d'exemple, pour un chauffe-eau solaire de 200 Litres, cette prime se compose d'un financement des fonds européens à hauteur de 500€/unité et d'une contribution d'EDF à hauteur de 500 à 700€ /unité. Les particuliers peuvent en bénéficier auprès des entreprises partenaires agréées Agir Plus EDF, toutes labélisées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Je souhaite installer un chauffe-eau solaire ou faire des travaux d'isolation

Je rentre en contact avec un installateur agréé EDF et labellisé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement, (liste des professionnels disponible sur le site internet d'EDF en Martinique : www.edf.mq, espace particulier, rubrique « je réalise des économies d'énergie »). Celui-ci installera l'équipement ou l'isolant et déduira de la facture le montant de la prime correspondante.

Je souhaite acquérir un équipement performant

Si je souhaite faire l'acquisition de climatiseurs (A++ et A+++) ou d'électroménager performants, je me rends chez un distributeur agréé EDF (liste des distributeurs disponible sur le site internet d'EDF en Martinique : www.edf.mq, espace particulier, rubrique « je réalise des économies d'énergie ») et je procède à mon achat.

Le montant de la prime correspondant au matériel choisi sera directement déduit de la facture ou lors du paiement en caisse.

Je recherche un professionnel RGE

Afin de faciliter et d'encourager la rénovation énergétique, le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et l'ADEME mettent en place la signature FAIRE.

FAIRE (pour Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) est le service public qui vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique.

FAIRE a pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs publics et privés de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables et rendre lisible leurs offres.

Contactez gratuitement un conseiller FAIRE et trouvez un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour réaliser gratuitement un bilan de votre consommation énergétique, trouver les solutions adaptées à vos besoins et vous accompagner dans vos projets de rénovation : www.faire.fr/trouvez-un-professionnel.

Responsabilité élargie des producteurs

Les actions soutenues par le programme d'aide aux économies d'énergie concernent en partie l'acquisition d'équipements électriques et électroniques (EEE) ménagers performants : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau...

Or dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), la réglementation impose plusieurs obligations aux distributeurs et notamment une solution de reprise gratuite « 1 pour 1 » des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) : l'article R543-180 du Code de l'Environnement et l'arrêté du 8 octobre 2014 imposent aux distributeurs de reprendre gratuitement, au point de livraison, un appareil usagé lors de l'achat d'un appareil neuf.

L'éco-participation du consommateur à l'achat d'un nouvel appareil finance l'élimination de ces DEEE, et il est important de faire valoir ce droit pour lutter contre les problèmes de salubrité publique (gite à nuisible, dépôt sauvage, gaz frigorifique non collecté) et de coût amplifié des collectes publiques pour un déchet dont l'élimination a déjà été financée.

Les économies d'énergie, pilier de la Transition Énergétique en Martinique

Pour la Transition Énergétique, les actions d'économie d'énergie sont aussi importantes que les actions visant à développer les énergies renouvelables. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) fixe des objectifs clairs en matière d'économie d'énergie sur la période 2019-2023. Le programme d'aide aux économies d'énergie est élaboré en cohérence avec les orientations de la PPE.

Défini pour les 5 prochaines années, de 2019 à 2023, le programme d'aides aux économies d'énergie de la Martinique devrait permettre d'économiser 215 GWh de consommation d'énergie électrique et d'éviter environ 150 000 tonnes de CO2, l'équivalent de la consommation et des émissions de 50 000 habitants, soit 12% de la population martiniquaise.

Un travail partenarial

Ce programme d'aide aux économies d'énergie est le fruit d'un travail de deux ans du Comité de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) de Martinique, instauré sous l'impulsion de la Commission de la Régulation de l'Énergie (CRE), et qui réunit les partenaires du Programme Territorial de Maîtrise de l'Énergie, soit la Collectivité Territoriale de Martinique, la DEAL, l'ADEME, le SMEM et EDF. La CRE a étudié et approuvé le cadre de compensation proposé par le Comité MDE, qui en pilotera la mise en œuvre.

LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Dans le cadre de ses compétences en matières économique, sociale et environnementale, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) est en charge de l'élaboration et du suivi de la politique énergétique de la Martinique. Elle impulse et soutient les actions menées en faveur de la Transition Énergétique - les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables - dans l'objectif d'améliorer l'autonomie énergétique de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre. La CTM est inscrite dans une démarche de Développement Durable. Dans cette perspective, elle encourage les logiques de développement économique et social respectueux de l'environnement, à l'échelle du territoire et en interne, avec l'éco-exemplarité.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. <https://martinique.ademe.fr/>

LE SMEM

En assurant le service public de distribution de l'électricité pour la Martinique, le SMEM garantit aux Martiniquais l'accès à l'électricité en réalisant les travaux d'extension, de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques. Par ailleurs, le SMEM s'attache à favoriser la production d'électricité à partir des énergies renouvelables, à accompagner les communes dans l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et à la rénovation de leur éclairage public par du matériel économe et fiable, à sensibiliser les Martiniquais à une consommation responsable de la ressource en électricité. Ainsi, il prépare les réseaux à la nécessaire transition énergétique de notre territoire.

A PROPOS D'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 39,8 millions de clients

(1), dont 29,7 millions en France. Il a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires consolidé de 69 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés fin 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.